

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :  
le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 décembre 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

### REGIE DES DECHETS MENAGERS– PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEML DU PAYS MELUSAYEN

#### **Titulaires présents :**

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

#### **Titulaires absents :**

Gérard GIBAUT

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

**Présidente de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131216-C16-12-2013-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2013  
Date de réception préfecture : 19/12/2013

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

### REGIE DES DECHETS MENAGERS – PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEML DU PAYS MELUSAYEN

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Après avis du Conseil d'Exploitation,

Dans le cadre de sa compétence Déchets Ménagers, la CAN est dans l'obligation d'éliminer 30 000 tonnes de déchets par an. La rareté et l'éloignement des structures dédiées à cette activité font peser sur notre collectivité un risque élevé lié à la volatilité du prix à la tonne de l'élimination.

Suite à la notification du nouveau marché de traitement au 1er juillet 2013, la CAN confie le traitement des OMR à la SEML du Pays Mélusayen, qui en sous-traite une partie à SITA (enfouissement du tout-venant à Amailloux).

La composition actuelle de la SEML du Mélusayen comprend :

- 3 collectivités actionnaires : la Communauté de Communes de Lezay, la Communauté de Communes de Lusignan (86) et la Région Poitou-Charentes, chacune détenant 17% du capital;
- 2 principaux actionnaires privés : la société VALOROM (qui détient le brevet pour la fabrication de l'Oxyom), et la société VPO qui exploite l'usine de traitement des OM à la chaux pour en extraire l'Oxyom (qui est utilisé en amendement calcique).

Les deux Communautés de Communes de Lezay et Lusignan ont exprimé leur souhait de voir la CAN entrer au capital, pour adosser la SEML à une plus grosse collectivité, dotée de moyens techniques dont elles ne disposent pas, et pour augmenter la trésorerie. Elles ont fait valider cette option par la Présidente de Région, et sont venues présenter cette offre début septembre.

Il s'agirait donc pour la CAN, dans un premier temps de capitaliser à hauteur de 340 k€, comme les 3 autres collectivités.

L'intérêt pour la CAN d'entrer dans le capital est une pérennisation d'une offre de traitement des déchets à coûts maîtrisés, à fortiori dans un contexte de raréfaction de la concurrence (la seule offre concurrente possible étant celle de SITA, aujourd'hui sous-traitant de la SEML).

En retour, et compte tenu des taux de valorisation du dispositif de traitement, la CAN dispose à proximité d'un mode de traitement répondant aux objectifs des directives européennes :

- diminution de l'enfouissement des tonnages d'OM brutes,
- élimination de l'enfouissement de la fraction fermentescible,
- élimination de l'enfouissement des déchets à fort pouvoir calorifique.

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131216-C16-12-2013-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2013  
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Si la CAN entre au capital, elle devra néanmoins lancer des appels d'offres pour le traitement de ses déchets.

Par contre, elle pourra bénéficier du tarif que la SEML propose à ses actionnaires (gain de 9 € HT/tonne pour 30 000 k/an maxi). Ce gain d'environ 250 k€/an permettra de couvrir en moins de 2 ans le montant de la capitalisation prévue : 340 k€ en 2013 puis 110 k€ en 2014. La CAN pourra aussi bénéficier des soutiens des éco-organismes qui ne sont pas aujourd'hui sollicités par la SEML : Eco-folio, soutien d'Eco-Emballages ...

En accord avec les autres collectivités partenaires, il est proposé d'adapter le mode de gouvernance en deux temps, avec deux objectifs :

- permettre à la CAN de prendre une place correspondant à ses besoins en matière d'élimination des déchets,
- renforcer le poids total des quatre collectivités publiques dans le capital, en le portant de 51 à 60%.

C'est dans cette optique qu'il a été adopté en conseil d'administration de la SEML les propositions suivantes :

- dans un premier temps, une augmentation de capital d'un montant global de 1M€ pour passer de 2 M€ à 3 M€, opération à laquelle la CAN participerait à hauteur de 340 k€ (cette somme étant inscrite au Budget Supplémentaire 2013) ; par voie de souscription à 34 000 actions nouvelles émises au pair, de sorte que le capital serait alors détenu après réalisation de cette augmentation de capital de la manière suivante :
  - CC du Pays Mélusayen : 45 000 actions (soit 15% du capital),
  - CC Lezayen : 34 000 actions (soit 11,33% du capital),
  - Région Poitou-Charentes : 40 000 actions (soit 13,33% du capital),
  - CAN : 34 000 actions (soit 11,33% du capital),
  - Groupe des actionnaires privés : 147 000 actions (soit 49% du capital).
- en 2014, les actionnaires privés céderaient aux collectivités publiques, pour leur valeur nominale, soit 10 euros par action, 22 000 actions, de manière à ce qu'à l'issue, chacune des collectivités locales détienne 45 000 actions, soit collectivement 60% du capital, les actionnaires privés conservant 40% des actions composant le capital social. La CAN devra donc acquérir auprès d'un ou plusieurs actionnaires privés 11 000 actions de la SEML moyennant un prix global de 110 000 € (l'inscription de cette somme de 110K€ fera l'objet d'une nouvelle délibération en 2014).

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la souscription par la CAN pour un montant total de 340 K€ à 34 000 actions nouvelles émises au pair de la SEML du Mélusayen,
- Procéder au versement des 340 000 euros inscrits au Budget Supplémentaire de la Régie des Déchets Ménagers, sur le compte bloqué qui sera spécialement ouvert par la SEML du Mélusayen en vue de l'augmentation de capital,
- Autoriser la Présidence à signer les différents actes s'y rapportant,
- Désigner deux représentants au Conseil d'Administration de la SEML :
  - Pascal DUFORESTEL
  - Nicole DAVID

**Motion adoptée par 80 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 9.**

Pour : 80  
Contre : 0  
Abstention : 9  
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131216-C16-12-2013-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2013  
Date de réception préfecture : 19/12/2013

**Nicole DAVID**

**Vice-Présidente Déléguée**